

PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE COMPTE ÉCONOMIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR 1992

DES DÉPENSES EN PROGRESSION AVEC DE FORTES DISPARITÉS RÉGIONALES

•••••
• La dépense totale consacrée à la formation professionnelle par l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les ménages atteint 124 Milliards de Francs en 1992, progressant de 9 % en volume par rapport à 1991. Les coûts de fonctionnement correspondant aux fonds versés aux producteurs de formation passent entre 1991 et 1992 de 54 à 62 Milliards de Francs (+ 12 %).

• La part des Régions et de l'UNEDIC est en hausse au dépens de celle de l'Etat et des entreprises, qui cependant, représentent toujours 85 % de la dépense totale. Les interventions de l'Etat restent marquées par les actions menées en faveur de ses propres agents et des publics en difficulté (jeunes de 16-25 ans en première insertion professionnelle et demandeurs d'emploi), tandis que l'intervention des entreprises concerne surtout les actifs occupés et les jeunes sous contrats en alternance ou d'apprentissage.

La dépense totale consacrée à la formation professionnelle s'élève en 1992 à 124 Milliards de Francs contre 111 MdF en 1991, soit une augmentation de 9 % en francs constants. Cette dépense totale, dont la part dans le P.I.B. passe de 1,65 % à 1,77 % (graphique 1), se ventile comme suit :

- 68,8 MdF de coûts de fonctionnement, soit 56 % (54 % en 1991) du total des dépenses, ont été consacrés aux activités de formation ou aux interventions annexes (administration, conseil en formation, information...).

- 53,3 MdF de coûts induits, soit 43 % du total (45 % en 1991), concernent la rémunération des stagiaires (48,6 MdF) ainsi que les exonérations de charges sociales ou les crédits d'impôt (4,9 MdF).

- 1,6 MdF sont consacrés aux dépenses d'équipement, assurées en



grande partie par les Conseils régionaux (54 % du total).

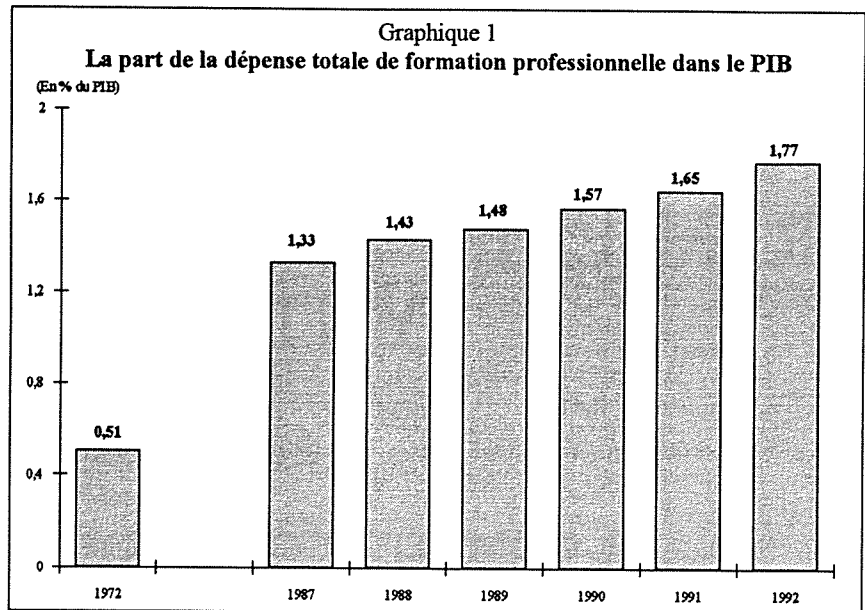
L'Ile de France absorbe 29 % de la dépense nationale de formation, Rhône-Alpes 8 %, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas de Calais 6 %; aucune autre région ne dépasse le seuil de 4 %. Tels sont les premiers résultats d'une régionalisation de la quasi-totalité de la dépense (1) effectuée pour la première fois de façon systématique.

Si l'on rapporte ces dépenses à la population active de chaque région, les disparités régionales apparaissent beaucoup plus clairement : L'Ile-de-France consacre la plus forte dépense par actif à la formation, (5 700 francs en 1992) devant la Lorraine (4 450 F), le Limousin, la Corse, le Nord Pas Calais et l'Alsace (3 950 F). Parmi les montants les moins importants, on trouve les Pays de la Loire, l'Aquitaine (3 387 F) et la Picardie (3 034 F) (carte 1).

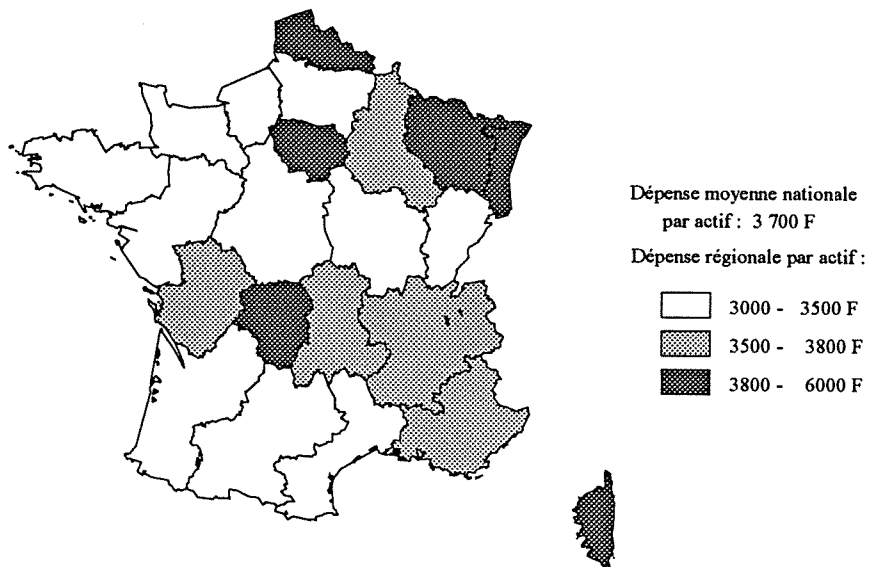
Près de 60 % des dépenses vont aux actifs occupés

Sur les 115,4 MdF consacrés à la formation en dehors des dépenses d'équipement (tableau 1), 70,7 MdF (58 % du coût total) financent la formation des actifs occupant un emploi (salariés d'entreprises et non salariés, agents de l'Etat, formations post-scolaires...). 22,3 MdF (18 % du coût total) vont à la formation professionnelle de première insertion; il s'agit de l'ensemble des dispositifs spécifiques mis en place par les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les entreprises pour la formation des jeunes de 16 à 25 ans qui passent de l'école à la vie active. 22,4 MdF (18 % du coût total) sont consacrés à la formation des

(1) - Hors dépenses d'équipement et activités annexes, soit une dépense totale ramenée à 115,4 MdF. Les activités annexes concernent l'administration de la formation, le conseil et l'ingénierie, le transport, l'hébergement et la restauration des stagiaires; elles représentent en 1992, 6 % du coût total soit 6,7 MdF.



Carte 1
Dépense de formation professionnelle rapportée à la population active en 1992 (1)



Carte 2
Répartition de la dépense de formation par public bénéficiaire en 1992 (1)

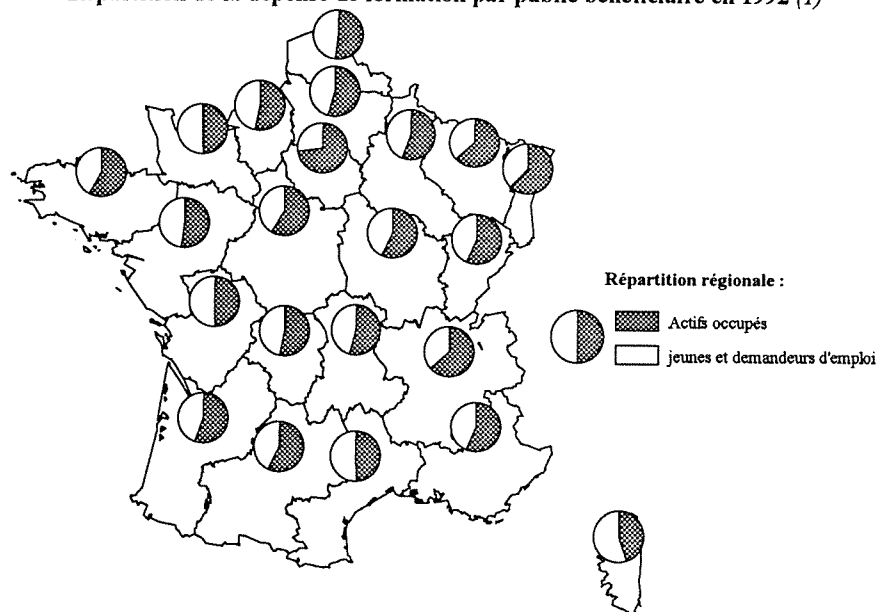


Tableau 1
Le financement de la formation professionnelle en 1992

Millions de Francs

Unités de financement	Form. de première insertion			Form. des demandeurs d'emploi	Formation prof. des actifs occupés				Activités annexes	Total général	%
	Stages, contrats, et actions d'orient.	Apprentissage	Total		Salariés d'entrep. et non salariés	Agents de l'État	Form. post-scolaire	Total			
ÉTAT	9 433	1 952	11 385	12 093	1 354	22 673	4 317	28 344	2 447	54 269	44,5
* Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	6 288	180	6 468	12 069	538	233	0	771	1 341	20 649	16,9
* Autres ministères	3 145	1 772	4 917	24	816	22 440	4 317	27 573	1 106	33 620	27,5
COLLECTIVITÉS LOCALES	69	1 963	2 032	2 447	1 247	0	85	1 332	315	6 126	5,0
* Régions	3	1 921	1 924	2 447	1 247	0	57	1 304	312	5 987	4,9
* Départements et communes	66	42	108	0	0	0	28	28	3	139	0,1
AUTRES ADMINISTRAT. PUBLIQUES	21	75	96	302	2 539	0	0	2 539	128	3 065	2,5
UNEDIC	0	0	0	7 425	0	0	0	0	183	7 608	6,2
ENTREPRISES	5 520	3 238	8 758	91	37 254	0	61	37 315	3 352	49 516	40,6
MÉNAGES	0	63	63	0	904	0	260	1 164	241	1 468	1,2
TOTAL	15 043	7 291	22 334	22 358	43 298	22 673	4 723	70 694	6 666	122 052	100,0
<i>Pourcentage</i>	<i>12,3</i>	<i>6,0</i>	<i>18,3</i>	<i>18,3</i>	<i>35,5</i>	<i>18,6</i>	<i>3,9</i>	<i>57,9</i>	<i>5,5</i>	<i>100,0</i>	

Source : DARES - Compte économique de la formation professionnelle.

demandeurs d'emploi (stages de formation, contrats de travail incluant une formation,...).

La formation des actifs occupant un emploi est prédominante dans les régions où les salariés sont les plus nombreux : Ile de France, Lorraine et Alsace (plus de 60 % de la dépense de la région, carte 2).

Les Régions qui consacrent la majorité de leurs financements à la formation des publics en difficulté (jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi) sont la Basse Normandie (qui met un accent particulier sur la formation des jeunes), la Corse et le Languedoc-Roussillon, trois régions qui ont un taux de chômage important.

L'Etat et les entreprises, financeurs dominants et complémentaires

Alors qu'en 1972, l'Etat et les entreprises assuraient 99 % des financements, en 1992 leur part a été ramenée à 85 % de la dépense totale; elle diminue aussi bien en termes de

dépense initiale que de dépense finale, après transferts entre financeurs (encadré 1).

La baisse de la part des deux principaux financeurs s'est faite au profit des Régions suite à la loi de décentralisation de 1983 (leur part atteint 5 % en 1992), et de l'UNEDIC (4,5 % en 1991, 6,1 % en 1992), qui depuis 1988, participe au financement des conventions de conversion et de l'allocation formation reclassement (AFR).

L'Etat a dépensé en 1992, hors dépenses d'équipement, 54,3 MdF (tableau 1).

52 % vont aux actifs occupés dont 42 % aux agents de l'Etat, et seulement 10 % aux formations post-scolaires et autres interventions en faveur des salariés;

21 % vont aux actions de première insertion en faveur des jeunes demandeurs d'emploi, principalement C.F.I et exonérations de charges sociales pour les contrats de qualification et d'apprentissage;

22 % vont aux demandeurs d'emploi, dont 4,6 MdF pour les Actions d'Insertion et de Formation en faveur des chômeurs de longue durée et 4,8 MdF pour la subvention de l'AFPA (9 %).

Les entreprises ont quant à elles dépensé, toujours hors équipement, 49,5 MdF, dont 18 % pour les actions de première insertion (apprentissage et formation en alternance) en faveur des jeunes demandeurs d'emploi et 75 % pour les actions en faveur des salariés (tableau 1).

Croissance des fonds versés aux producteurs de formation

Le financement des actions de formation proprement dites, c'est à dire les conventions de fonctionnement passées avec les producteurs de formation, a donné lieu en 1992 à des versements s'élevant à 62,4 MdF (tableau 2) contre 54 MdF en 1991, soit une croissance de 12 % en francs constants. La part des organismes privés à but lucratif est passée de 12 %

Tableau 2
Le financement des producteurs de formation professionnelle en 1992

Millions de Francs

Producteur	Établis. de l'Éducat. Nationale	AFPA	Orga- nismes consu- laires	Centres de form. des apprentis	Centres internes des adminis. publiq.	Centres internes des entrep.	Orga- nismes privés à but non lucratif	Organi- smes à but lucratif et form. indiv.	Total général	%
ÉTAT	6 678	4 250	419	272	11 266	88	4 493	792	28 258	45,3
* Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	1 885	4 235	406	221	134	88	4 208	757	11 934	19,1
* Autres ministères	4 793	15	13	51	11 132	0	285	35	16 324	26,2
COLLECTIVITÉS LOCALES	1 103	18	343	1 963	13	0	991	268	4 699	7,5
* Régions	1 038	18	343	1 921	13	0	962	268	4 563	7,3
* Départements et communes	65	0	0	42	0	0	29	0	136	0,2
AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	172	5	14	75	80	0	590	277	1 213	1,9
UNEDIC	77	8	23	0	2	0	337	132	579	0,9
ENTREPRISES	2 021	220	995	2 102	132	7 297	4 919	8 716	26 402	42,3
MÉNAGES	492	10	143	63	19	0	386	114	1 227	2,0
TOTAL	10 543	4 511	1 937	4 475	11 512	7 385	11 716	10 299	62 378	100,0
Pourcentage	16,9	7,2	3,1	7,2	18,5	11,8	18,8	16,5	100,0	

Source : DARES - Compte économique de la formation professionnelle.

Tableau 3
Le financement des actions de formation professionnelle par producteur en 1992

Millions de Francs

Action	Form. de première insertion			Form. des deman- deurs d'emploi	Formation prof. des actifs occupés				Total général	%
	Stages, contrats et actions d'orient.	Appren- tissage	Total		Salariés d'entrep. et non salariés	Agents de l'État	Form. post- scolaire	Total		
Producteurs de formation										
Établissements de l'Éducation Nationale et des autres ministères	2 246	0	2 246	1 260	2 314	0	4 723	7 037	10 543	16,9
AFPA	169	0	169	4 139	203	0	0	203	4 511	7,2
Organismes consulaires	700	0	700	390	847	0	0	847	1 937	3,1
Centres de formation des apprentis	506	3 969	4 475	0	0	0	0	0	4 475	7,2
Centres internes des administrations publiques	32	0	32	33	248	11 199	0	11 447	11 512	18,5
Centres internes des entreprises	599	0	599	88	6 698	0	0	6 698	7 385	11,8
Organismes privés à but non lucratif	3 509	0	3 509	2 864	5 343	0	0	5 343	11 716	18,8
Organismes à but lucratif et formateurs individuels	1 608	0	1 608	801	7 890	0	0	7 890	10 299	16,5
TOTAL	9 369	3 969	13 338	9 575	23 543	11 199	4 723	39 465	62 378	100,0
Pourcentage	15,0	6,4	21,4	15,3	37,7	18,0	7,6	63,3	100,0	

Source : DARES - Compte économique de la formation professionnelle.

à 16,5 % entre 1987 et 1992 ce qui confirme l'émergence du secteur concurrentiel sur le marché de la formation professionnelle, malgré la crise économique qui aurait pu pousser à l'internalisation croissante des formations.

Plus des deux tiers des financements publics et para-publics (UNEDIC), vont aux organismes publics de formation et au secteur associatif, dont 19 % aux centres de formation internes aux administrations, 17 % aux établissements de l'Education Nationale, 19 % aux organismes de statut associatif, 7 % à l'AFPA et 7 % aux CFA.

De façon analogue, près de 90 % des financements privés vont au secteur privé ou assimilé, dont 30 % intéressent les organismes privés à but lucratif, 29 % les centres de formation internes des entreprises et 20 % les organismes privés sous statut associatif.

Les activités de formation font inégalement appel aux différents types de producteurs

La répartition traditionnelle entre producteurs de formation se transforme peu à peu : les organismes privés ne se positionnent plus seulement sur la formation des actifs occupés mais aussi sur les actions en faveur des demandeurs d'emploi et des jeunes (tableau 3).

La formation des actifs occupés (39,5 MdF en 1992) est assurée en premier lieu par les centres de formation internes des administrations ou des entreprises (46 %), puis par les producteurs privés qui reçoivent 34 % des financements et enfin par les établissements de l'Education Nationale, notamment ceux du supérieur, qui en assurent 18 % (formations post-scolaires des salariés).

La formation des demandeurs d'emploi (9,6 MdF en 1992), est

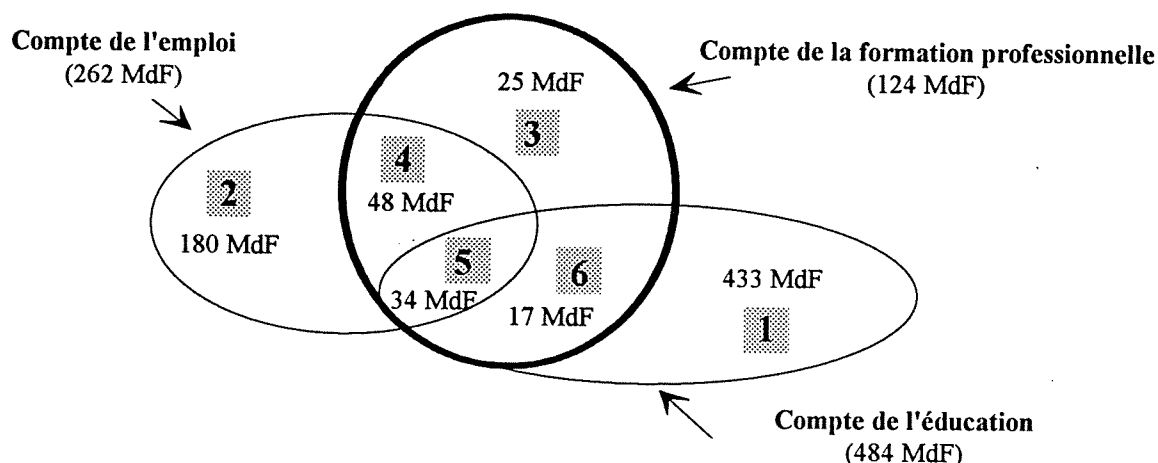
principalement du ressort de l'AFPA (43 %), du secteur privé (38 %) et de l'Education Nationale (13 %, dont 8 % pour le secondaire). Le secteur privé est ainsi en légère progression (+ 2 %) par rapport à l'Education Nationale et l'AFPA.

Enfin, la formation de première insertion (13 MdF en 1992) est avant tout produite par les CFA (33 %), producteurs exclusifs des formations destinées aux apprentis, les organismes privés (38 %), en majorité à but non lucratif et les établissements de l'Education Nationale (17 %), notamment les GRETA (14 %). La part des CFA diminue de 4 % tandis que la part des producteurs privés et des établissements de l'Education Nationale augmentent de 2 %.

*Gérard OSBERT,
Ruby SANCHEZ,
Ahmed AIT-KACI
(DARES et BIPE-Conseil).*

PLACE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES DIFFÉRENTS COMPTES

La démarche d'élaboration du Compte Economique se réfère à la méthodologie des comptes satellites et permet de présenter en cohérence avec la comptabilité nationale, mais de façon plus détaillée, l'ensemble des flux financiers relatifs à un domaine d'activité donné. De nombreux comptes satellites ou apparentés sont élaborés de longue date, dont deux touchant à la formation professionnelle, les comptes de l'Education (DEP) et ceux de l'Emploi (DARES).



1 - Le compte de l'éducation

La dépense intérieure d'éducation calculée chaque année par la DEP - Ministère de l'Éducation Nationale, de 484 MdF en 1992, mesure l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif en France métropolitaine. Elle s'est accrue de 4,3 % en francs constants par rapport à 1991.

La formation professionnelle continue y est évaluée hors coûts induits (rémunération des stagiaires ...) et s'élève à 45MdF, soit 9,3 % de la dépense totale. Elle progresse plus vite que l'ensemble des autres dépenses (7,5 % en volume).

2 - Le compte de l'emploi

La dépense totale engagée dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage est calculée chaque année par la DARES - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. D'un montant de 262 MdF en 1992, elle enregistre la plus forte augmentation depuis 10 ans, avec 7,5 % en francs constants.

Les dépenses actives, aides à l'emploi et formation professionnelle, progressent de 12 % en volume et constituent 45 % de la dépense totale dont 31 % pour la formation professionnelle, soit 82 MdF, tandis que celles de l'indemnisation du chômage et de préretraite progressent de 4 % en volume et représentent 55 % du total.

3 - Le compte économique de la formation professionnelle

Le compte de la formation professionnelle, dernier né de ce types d'outils d'analyses macro-économiques, a été réalisé en restructurant la partie formation professionnelle des deux comptes disponibles (zones 4, 5 et 6 du schéma) et en la prolongeant (zone 3 : rémunération des apprentis et des agents de l'Etat, dépenses de formation du secteur public hospitalier, exonérations de charges sociales et crédit d'impôts), afin de rendre à la formation professionnelle son identité propre. Ceci a conduit à définir l'action de formation et à spécifier le champ d'application de la formation professionnelle et ses publics. La dépense totale est de 124 MdF en 1992, soit une croissance de 9 % en volume, plus forte que celle des autres comptes.

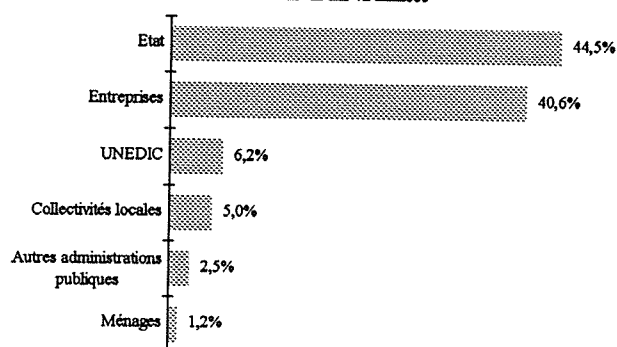
4 - 5 - 6 - Les intersections entre les trois comptes

4 - La partie commune au compte de l'emploi et au compte économique de la formation professionnelle (48 MdF) recouvre la rémunération des stagiaires hors dépenses d'apprentissage, de formation des agents de l'Etat et du secteur public hospitalier;

5 - La partie commune aux trois comptes (34 MdF) concerne les dépenses de fonctionnement des stages hors dépenses d'apprentissage, de formation des agents de l'Etat, du secteur public hospitalier et des formations post-scolaire;

6 - La partie commune au compte de l'éducation et au compte économique de la formation professionnelle (17 MdF) porte sur les dépenses de fonctionnement des formations des agents de l'Etat, des apprentis et des formations post-scolaires.

DU FINANCEMENT FINAL...



Deux options sont envisageables pour procéder à une évaluation des flux financiers : le financement "initial" ou le financement "final".

La démarche retenue dans le compte économique privilégie l'approche en termes de financeur final qui permet d'une part de restituer une image des circuits financiers où le décideur de l'affectation des ressources apparaît clairement, et d'autre part de mettre immédiatement en évidence les flux monétaires en direction des producteurs de formation.

Un exemple simple permet de comprendre la distinction : en vertu de la règle du financement initial, l'Etat est considéré comme un financeur initial des activités réalisées grâce aux crédits budgétaires versés aux Conseils Régionaux au titre de la dotation de décentralisation affectée à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Or, les régions (financeurs finals) étant libre de déterminer l'usage de ses ressources, il paraît préférable de privilégier le mode de présentation où elles apparaissent comme agents de financement des activités de formation correspondantes.

En revanche, cette option méthodologique a pour inconvénient de sous-évaluer pour certains financeurs et de sur-évaluer pour les autres la contribution effective qu'ils apportent à la formation professionnelle. Aussi est-il nécessaire d'analyser les mécanismes de transfert entre financeurs qui sont à même d'éclairer ce phénomène et dont le montant s'élève en 1992 à environ 24,6 milliards de Francs.

Les transferts entre financeurs

En millions de Francs

de	vers	Etat	Régions	UNEDIC	Entrepr.	Organismes paritaires	Fonds versés (+)
Etat		0	2 990	4 059	703	816	8 568
Régions		0	0	0	0	171	171
Entreprises		132	0	1 811	0	12 374	14 317
Extérieur (FSE)		1 000	500	0	0	0	1 500
Fonds reçus (-)		1 132	3 490	5 870	703	13 361	24 556

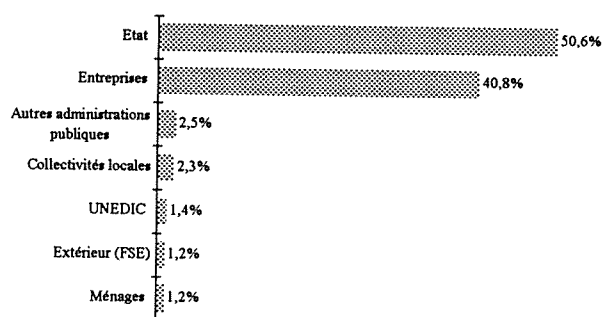
...AU FINANCEMENT INITIAL

Les fonds transférés par l'Etat (8,6 MdF) sont de différentes natures : dotation de décentralisation au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, versée aux régions (3 MdF); ressources allouées à l'UNEDIC au titre des conventions de conversion et de l'AFR (4,1 MdF) et remboursements effectués au profit des entreprises et des divers organismes paritaires (1,5 MdF), afférents aux aides de l'Etat pour la formation des salariés (politique contractuelle avec les entreprises du FFPPS, conventions de formation et d'adaptation du FNE).

Les entreprises opèrent plusieurs types de transferts et d'un montant de 12,4 MdF en direction des organismes paritaires (FAF, OPACIF et OMA).

L'extérieur, dans le cadre du Fonds Social Européen, accorde des subventions qui transitent par l'intermédiaire de l'Etat ou des régions (1,5 MdF).

En termes de financement initial, le poids relatif des agents financeurs est alors assez différent. Ainsi la part de l'Etat s'accroît de 6,1 points pour passer à 50,6%, les régions et l'UNEDIC voient leur part se contracter très fortement (les régions passent de 5,0 à 2,3% et l'UNEDIC de 6,2 à 1,4%). Les entreprises assujetties à l'obligation légale se maintiennent.



PREMIÈRES INFORMATIONS

*Hors-série n° 1
Août 1994*

DOSSIERS STATISTIQUES

L'intéressement et la participation financière des salariés en 1992

L'intéressement

- La situation des accords pour la période 1990-1992
- Les résultats financiers de l'exercice 1991

La participation

- La situation des accords au 31 décembre 1992
- Les résultats financiers de l'exercice 1991

Les plans d'épargne d'entreprise

- Les placements financiers de l'exercice 1991

Prix : 70 FF

Abonnements et diffusion :

La Documentation Française

124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers

Téléphone : (1) 48.39.56.00 / Télécopie : (1) 48.39.56.01